

Rentes payables aux sauvages par Ontario et Québec.

(Suite de la correspondance publiée à la page D—54.)

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 20 décembre 1899.

CHER M. FIELDING,—Vous avez sans doute vu ma lettre à M. Courtney dans laquelle je fais objection aux éléments du calcul par lequel vous portez à \$205,000 la valeur présente d'une rente de \$8,200 due par Ontario et Québec. M. Courtney répond à ma lettre en disant qu'il m'en est obligé. Si je ne me trompe, Ontario et Québec, par cet arrêté en conseil, font perdre au gouvernement fédéral près de \$70,000 ; en conséquence l'arrêté en conseil, à moins qu'il ne soit irrévocable, devrait être modifié.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

L'honorable W. S. Fielding, ministre des Finances. J. L. McDOUGALL, A.G.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, 20 décembre 1899.

CHER M. McDOUGALL,—J'accuse réception de votre lettre de ce jour concernant des comptes entre le gouvernement fédéral et Ontario et Québec.

La différence entre votre opinion et celle de M. Courtney porte sur le taux d'intérêt à adopter en calculant la valeur de la rente. Nous avons adopté le taux de 4 pour 100. Ceci est indubitablement plus que la valeur ordinaire des deniers pour le gouvernement fédéral. Toute la question a été mûrement étudiée avant d'arrêter le taux d'intérêt. Il était désirable que ces comptes courants de longue date fussent clos, et pour cela il y avait disposition générale d'en arriver à un compromis.

M. W. D. Hogg, C.R., à qui le gouvernement avait confié l'affaire, l'a étudiée très minutieusement. Il a exprimé l'opinion que si un compromis sur une base de 4 pour 100 pouvait être obtenu, ce serait un règlement prudent. Après mûr examen, sa recommandation fut confirmée et un arrêté en conseil fut rendu en conséquence.

Bien à vous,

L'Auditeur général.

W. S. FIELDING, *ministre des Finances.*

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 21 décembre 1899.

MONSIEUR,—J'ai votre lettre du 18 du courant accusant réception, sans commentaires, de la mienne du 15 au sujet de l'arrêté en conseil traitant d'une seule somme qu'il est proposé d'accepter, si elle est payée de suite, en liquidation d'une rente à perpétuité de \$8,200 qu'on a décidé être due par Ontario et Québec au gouvernement fédéral.

Comme vous me paraissez n'avoir pas bien saisi la valeur de l'objection que j'ai faite, dans l'intérêt du Canada, à la conclusion de l'arrangement proposé, permettez-moi de vous exposer l'affaire sous un autre jour qui, j'en suis certain, fera voir clairement que la transaction, si elle était consommée, serait une grande erreur. Le gouvernement propose d'accepter \$205,000 d'Ontario et de Québec comme équivalent de la somme annuelle de \$8,200 qui lui est due à perpétuité par ces provinces. \$205,000 venant de ces provinces ne valent ni plus ni moins que \$205,000 provenant de toute autre source. Si cette somme venait d'ailleurs elle nous coûterait moins de \$6,150 par année, car le